Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_30-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 février 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 38

Ayant donné procuration : 3

Absents : 2

Votants : 41

Date de convocation :
3 février 2026

Le 9 février 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Alexis BRULIN, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Ludovic GOUYETTE, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Valérie ROOS, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU, Corentin POILBOUT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Damien GASPAILLARD pouvoir à Hervé GUIHARD
Marina ANDRÉ pouvoir à Raphaël LE MÉHAUTÉ

Absentes excusées n'ayant pas donné pouvoir :
Cigdem AKTAS, Nicole CHAMBON

Secrétaire de séance :
Stéphane FAVRAIS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_30-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 9 février 2026** **Rapporteur : Mme HUBERT**

Conseil municipal

Délibération

30 - Associations à caractère social - Subventions 2026 (fonctionnement) - 1ère tranche et convention financière

Exposé des motifs

En raison des élections municipales de mars 2026, le calendrier 2025-2026 relatif au vote des subventions aux associations fait l'objet d'ajustements.

Aussi, dans un souci de continuité du soutien public, la Ville a décidé de procéder au vote des subventions aux associations ayant des salariés et rencontrant des difficultés de trésorerie dès le mois de février.

Dans le cadre de la politique municipale en matière de soutien aux associations à caractère social, il est proposé de bien vouloir attribuer les subventions listées dans les tableaux ci-après :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – ASSOCIATIONS NON CONVENTIONNEES		
Associations	**Objets**	**2026**
Aide aux familles		
Les Restos du Cœur	L'association Les Restaurants du cœur, association loi de 1901, intervient pour l'ensemble de la population sur le territoire briochin par une assistance bénévole aux personnes en difficulté, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion, principalement dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées et, d'une manière plus globale, par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique. La finalité visée par l'association est de permettre aux personnes accueillies de sortir de la précarité qui les touche et qui nuit à leur santé autant physique que morale.	28 025 €
Le Gué	Créer, organiser et promouvoir des actions, des lieux favorisant le maintien ou la reprise des liens familiaux. A ce titre, l'association propose un lieu d'accueil neutre pour maintenir le lien de l'enfant avec le parent chez qui il ne réside pas, un centre de médiation familiale, un espace de parole et d'information, un accompagnement par des professionnels qualifiés.	1 800 €
Aide aux personnes en difficulté / lutte contre l'exclusion et l'isolement		
ACE – Au cœur de l'emploi	Dans le cadre du dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD), l'association porte l'entreprise à but d'emploi (EBE) qui poursuit son développement avec des embauches de demandeurs d'emploi de longue durée sur des activités non concurrentielles.	45 889 €
TOTAL SUBVENTIONS		**75 714,00 €**

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_30-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu l'avis de la Commission d'attribution des subventions aux associations ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE l'attribution des subventions pour un montant total de **75 714 €** au titre des subventions de fonctionnement pour les associations hors convention, conformément au tableau présenté ci-dessus.

APPROUVE les termes de la convention financière 2026 à conclure avec l'association Les Restos du Cœur, dont le soutien annuel de la Ville au titre du fonctionnement et des aides en nature, est supérieur à 23 000 €.

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 38	Pouvoirs : 3	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	Le secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	M. Stéphane FAVRAIS